

# MADELEINE MONGERT <sup>1</sup>

(Vers 1608-1634-1648)

Le contrat signé à Angers en 1641 entre la Compagnie des Filles de la Charité et l'hôpital Saint Jean nous apprend que Madeleine Mongert est née à Sucy en Brie. Lorsqu'elle se présente pour entrer dans la Compagnie, Madeleine sait lire et écrire. Sa lettre à Monsieur Portail, conservée aux Archives de la Maison Mère, montre que son écriture est très régulière, l'orthographe très bonne. Madeleine est-elle née dans une famille assez aisée, ou a-t-elle été élevée avec la fille du château de Sucy (comme le sera Mathurine Guérin) L'enseignement reçu a dû être sérieux et approfondi.

Vincent de Paul qui la reçoit au moment de son admission la décrit à Louise de Marillac

*« J'ai vu cette bonne fille Madeleine. Je pense qu'il y aura un peu à travailler à elle, que ses passions sont un peu fortes. Mais quoi ! quand elles ont la force de se surmonter, elles font, après, des merveilles. »<sup>2</sup>*

Madeleine possède donc un fort tempérament, avec des réactions rapides et vives. Vincent de Paul n'est pas inquiet : de telles personnalités sont capables de grandes choses. Quel âge a Madeleine lorsqu'elle entre dans la Compagnie ? Rien ne l'indique. Je pense qu'elle doit avoir entre 24-28 ans lorsqu'elle vient voir Monsieur Vincent et Louise de Marillac.

En 1634, la Compagnie regroupe un tout petit nombre de filles. Elles sont douze le 31 juillet à écouter la conférence de Vincent de Paul. Madeleine est certainement du nombre. Elle a pu entendre l'explication du règlement de la Compagnie, insistant sur l'importance de la communauté fraternelle à l'imitation de la première communauté chrétienne, sur la nécessité d'une solide vie spirituelle. L'engagement au service des pauvres doit être soutenu par le désir de révéler au monde l'amour de Jésus Christ pour tous les hommes, leur explique le conférencier.

Il est difficile de déterminer où Madeleine sert les pauvres durant ses premières années dans la Compagnie : sans doute à la paroisse Saint Paul et à l'Hôtel Dieu. En ces deux lieux, la communauté locale regroupe 3 ou 4 sœurs habitant une chambre de louage.

## En mission à Angers

Le 27 mars 1640, Madeleine est envoyée à Angers avec deux autres Sœurs, Marie Marthe Trumeau et Geneviève Caillou. Elles viennent renflouer la communauté des six Sœurs au service des malades de l'hôpital Saint Jean depuis quelques mois.

Louise de Marillac est venue en décembre 1639 y conduire les trois premières Sœurs, Elisabeth Martin, Cécile Angiboust et Marguerite François. C'était une toute nouvelle orientation pour la jeune Compagnie, car depuis sa fondation en novembre 1633, les Sœurs allaient à domicile servir les pauvres malades. A Angers, elles vont demeurer à l'intérieur d'un établissement et soigner les malades qui y seront reçus. Les Fondateurs, conscients de cette évolution, rédigent à leur intention un règlement où sont rappelés la finalité du service et l'esprit qui doit animer toute Fille de la Charité.

Dès la fin de l'année 1639, à la demande de Louise de Marillac qui a constaté l'importance du travail à l'hôpital, trois autres Sœurs se sont mises en route pour Angers : Barbe Toussaint, Clémence Ferré et Elisabeth Turgis. Les Fondateurs ont osé envoyer neuf Sœurs pour ce nouveau service alors que la Compagnie comporte entre 35 et 40 Sœurs !

---

<sup>1</sup> Séquence vincentienne Découverte de Louise de Marillac

<sup>2</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac, vers 1634 - Doc. 110

A peine arrivée début avril, Madeleine partage la peine de toute la communauté lors du décès de Marguerite François, sans doute contaminée par l'infection qui régnait dans l'hôpital depuis plusieurs mois.

Très vite les Sœurs s'inquiètent pour la santé de leur Sœur Servante, Elisabeth Martin, elle est si souvent malade. Pourra-t-elle poursuivre son service à l'hôpital où elle est très appréciée ? En avril 1641, les Fondateurs décident de l'envoyer au repos à la campagne à Richelieu.

La responsabilité de la communauté d'Angers est alors confiée à Madeleine Mongert. Louise prévient les Sœurs par une lettre adressée à toute la communauté

*« Je crois que vous vous trouverez un peu étonnées de l'absence de notre chère Sœur Elisabeth et consolées que notre chère Sœur Madeleine occupe sa place durant. J'en loue Dieu de tout mon cœur et vous convie à lui être bien cordiales et soumises, et la regarder comme celle de qui vous devez recevoir les ordres pour vous bien acquitter de votre devoir. »<sup>3</sup>*

La lettre se poursuit par des recommandations qui laissent percevoir que Louise s'inquiète des réactions possibles des compagnes :

*« Si quelques-unes aviez quelquefois de petites peines et difficultés, examinez-vous sur ce point, et vous verrez, mes Sœurs, que ce défaut en est la source avec un peu d'amour de nous-mêmes; c'est une mauvaise pièce que cet amour, il nous fait perdre toute raison et quelquefois oublier Dieu. »<sup>4</sup>*

Ce court interim fait par Madeleine va permettre de tester ces capacités, car Louise s'interroge sur le choix de la future Sœur Servante à Angers. Elle dit ses hésitations à l'Abbé de Vaux<sup>5</sup> et lui demande son avis :

*« J'ai bien eu la pensée de ma Sœur Cécile, et ma Sœur Madeleine, mais pour nommer l'une ni l'autre, il faut en avoir la connaissance telle que Dieu vous l'a donnée depuis qu'elles ont l'honneur d'être en votre conduite. »<sup>6</sup>*

En juillet, Elisabeth Martin revient de Richelieu. Mais rapidement, sa santé se dégrade à nouveau et tout simplement elle propose à Louise de Marillac de laisser sa place à Madeleine. La réponse montre toute la confiance faite à l'actuelle Sœur Servante et l'importance d'une préparation pour occuper cette fonction.

*« Prenez l'ordre de Monsieur l'abbé (de Vaux) comme vous vous devez conduire à l'égard de ce que vous me proposez de ma Sœur Madeleine et la suivez amoureusement. »<sup>7</sup>*

Monsieur Lambert aux Couteaux, prêtre de la Mission résidant à Richelieu, est envoyé par Vincent de Paul visiter la communauté d'Angers. En accord avec l'abbé de Vaux, il prend les décisions qui s'imposent : Elisabeth Martin part définitivement à Richelieu au mois de septembre 1641, et la responsabilité de la communauté est confiée à Madeleine Mongert.

### **Sœur Servante de la communauté d'Angers**

Une relation de grande confiance s'établit immédiatement entre Madeleine Mongert et Louise de Marillac.

*« Je ne saurais vous dire la consolation que mon cœur a ressentie à la réception de votre chère dernière lettre. »<sup>8</sup>*

Les lettres sont nombreuses de part et d'autre. Aucune des lettres de Madeleine n'ont été conservées, mais Louise de Marillac y fait allusion dans ses réponses. Les lettres de Louise de Marillac sont

<sup>3</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - 1641 - Ecrits 52

<sup>4</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - 1641 - Ecrits 52

<sup>5</sup> L'abbé de Vaux vicaire général d'Angers, admirateur de Vincent de Paul, a été choisi par Louise de Marillac comme accompagnateur spirituel des Filles de la Charité de l'hôpital

<sup>6</sup> Louise de Marillac à l'Abbé de Vaux - 23 avril 1641 - Ecrits 50

<sup>7</sup> Louise de Marillac à Elisabeth Martin - 7 août 1641 - Ecrits 57

<sup>8</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - juin 1642 - Ecrits 75

adressées en général à la Sœur Servante, cependant elles concernent très souvent toute la communauté et probablement sont lues à toutes les Sœurs réunies. Les nombreuses lettres à l'abbé de Vaux permettent aussi de découvrir les relations entre la Supérieure et les Sœurs.

Louise de Marillac sait que la fonction de Sœur Servante est difficile : fonction d'autorité, fonction d'animation qui nécessitent compréhension des Sœurs, des problèmes, mais aussi un grand oubli de soi, une réelle humilité et un peu d'humour. Aussi demande-t-elle à l'Abbé de Vaux d'apporter son soutien à Madeleine dans ce nouveau service :

*« Je crois Monsieur, que notre bonne Sœur Madeleine a grand besoin d'être aidée, pour acquérir les dispositions que votre charité me marque, et qui lui sont bien nécessaires... »*<sup>9</sup>

De Paris, Louise va suivre avec attention et la Sœur Servante et les Sœurs compagnes. Au jour le jour, répondant aux questions posées, aux problèmes rencontrés, elle aide Madeleine à mieux comprendre l'importance du service qui lui a été demandé. La Sœur Servante, animatrice de la Communauté, est là pour soutenir et renforcer le dynamisme des Sœurs

### ***Fidélité à la finalité de l'envoi en mission***

Louise de Marillac insiste beaucoup sur le service des malades. La finalité de l'envoi à Angers est clairement explicité dans leur règlement

*« Les Filles de la Charité des pauvres malades s'en vont à Angers pour honorer Notre Seigneur, père des pauvres, et sa sainte Mère, pour assister les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de ladite ville corporellement et spirituellement : corporellement, en les servant et leur administrant la nourriture et les médicaments; et spirituellement, en instruisant les malades des choses nécessaires à salut, et procurant qu'ils fassent une confession générale de toute leur vie passée, à ce que, par ce moyen, ceux qui mourront partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolu on de ne jamais plus offenser Dieu. »*<sup>10</sup>

Ce règlement, qui peut être perçu comme un projet communautaire, donne le sens du service. Il s'adresse à toute la personne du malade : « corporellement et spirituellement », il veut par des gestes simples et concrets, révéler l'amour de Dieu pour tout homme.

Lorsque la ferveur des Sœurs semble s'affaiblir, Louise demande à Madeleine de recentrer sa communauté sur l'amour de Dieu, puisé dans l'oraison.

*« Je souhaite que nos chères Sœurs soient toutes remplies d'un amour fort, qui les occupe en Dieu si suavement, et au service des pauvres si charitablement, que leur cœur ne puisse plus admettre tant de pensées dangereuses à leur persévérance. »*<sup>11</sup>

Louise suggère une réflexion communautaire sur la vocation de la Fille de la Charité, l'appel de Dieu à le servir dans les pauvres :

*« Courage donc, mes chères Sœurs, ne songeons qu'à plaire à Dieu en la pratique exacte de ses saints commandements et conseils évangéliques, puisque la bonté de Dieu a daigné nous y appeler, à quoi nous doit servir l'exacte observance de nos règles, mais cela gaiement et diligemment. »*<sup>12</sup>

Tout naturellement, Louise renvoie aux règles. En 1642, celles-ci ne sont pas encore écrites et publiées, c'est du règlement pour les Sœurs d'Angers qu'il est question. Madeleine est donc invitée à relire, à commenter quelques uns des paragraphes de ce texte

Les difficultés ne manquent pas dans l'hôpital. Madeleine en a signalé quelques-unes. Il est difficile aux Sœurs de savoir ce qu'il faut faire, car les médecins n'ont pas tous la même manière de soigner les malades et il est fréquent que l'un refuse ce que le précédent avait prescrit. Les Sœurs sont donc accusées de désobéissance dans leur travail.

Louise, très consciente du problème, demande à l'Abbé de Vaux d'intervenir auprès des Administrateurs :

<sup>9</sup> Louise de Marillac à l'abbé de Vaux - 23 octobre 1641 - Ecrits 63

<sup>10</sup> Règlement des Sœurs de l'hôpital d'Angers - Doc. 247

<sup>11</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - juin 1642 - Ecrits 75

<sup>12</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - juin 1642 - Ecrits 75

*« N'y aurait-il point moyen Monsieur, si ces Messieurs s'en plaignaient à vous, de leur proposer que, pour ce qui est du service des malades, que ce fût un seul qui ordonnât des petites choses qui surviennent, alternativement l'un après l'autre, et qu'ils consentissent que ce que le médecin ordonne fut fait, quand il est possible aux Sœurs, suivant leur ordre général. »*<sup>13</sup>

De son côté la Sœur Servante doit aider ses Sœurs à accepter humblement les remarques qui leur sont faites par les médecins.

*« Vous avez un peu de peine quand Messieurs les Pères vous mortifient devant vos Maîtres qui sont les pauvres, ne leur en donnez point de sujet, et faites si bien qu'ils ne trouvent rien à redire; et si quelquefois vous pensez ne point avoir failli, ou que quelques-uns de ces Messieurs vous reprennent trop rudement à votre gré, et que vous pensiez que cela vous discrédite auprès des malades humiliez-vous, en souffrant patiemment, et après, en particulier, dites-leur vos raisons, et les suppliez de vous avertir de vos fautes. »*<sup>14</sup>

Pour Louise de Marillac, la véritable humilité permet de dire simplement et calmement les mobiles de ses actions. La Sœur Servante est là pour réfléchir avec ses Sœurs à la manière de s'exprimer et au besoin à relire, au regard de l'Évangile, ce qui a été vécu. Les lettres de la Supérieure redisent sans cesse aux Sœurs la grandeur de leur service et l'importance de le bien faire, malgré les difficultés rencontrées.

*« Je vous recommande et à toutes nos Sœurs ... la douceur et sainte affection à vos pauvres malades, et la modestie et retenue en toutes vos actions, et obéissance à Messieurs les Administrateurs. »*<sup>15</sup>

### ***Ensemble pour servir***

A Angers, comme en beaucoup de communautés, la vie en commun se révèle difficile. C'est un point sur lequel Louise attire l'attention de la Sœur Servante, l'invitant à relire avec ses Sœurs le deuxième paragraphe de leur règlement

*« La première chose que Notre Seigneur demande d'elles, c'est qu'elles l'aiment souverainement et qu'elles fassent toutes leurs actions pour l'amour de lui ; et la seconde, qu'elles s'entrecrèchent entre elles, comme des sœurs qu'il a liées du lien de son amour, et les pauvres malades, comme leurs seigneurs, puisque Notre Seigneur est en eux, et eux en Notre Seigneur. »*<sup>16</sup>

Le choix de Madeleine Mongert comme Sœur Servante n'a sans doute pas plu à toutes les Sœurs. Certaines auraient préféré Cécile Angiboust, d'un caractère plus doux et plus agréable. Marie Marthe Trumeau, arrivée en même temps que Madeleine, avait-elle pensé être choisie ? Il semble bien que la nouvelle Sœur Servante ait du mal à faire l'unité entre les Sœurs. Louise s'inquiète de la désunion qui existe entre les Sœurs. Elle interroge Monsieur l'Abbé de Vaux car Madeleine ne lui en a pas parlé

*« Pour ce qui est de la désunion entr'elles, elle ne m'en parle point, ni de la plainte qu'elles font de notre Sœur Clémence.. »*<sup>17</sup>

En mars 1643, Madeleine Mongert, toute inquiète, avertit Louise de Marillac du comportement de Barbe Toussaint, à Angers depuis 1640 et de Claude Brigide, arrivée en mars 1642. Elles veulent partir et retourner à Paris. Madeleine ne sait que faire, elle perçoit que le service des malades s'en ressent, les remarques des Administrateurs sont plus fréquentes.

Pour essayer de mieux comprendre les difficultés vécues, il est demandé à Monsieur Lambert de faire une nouvelle visite aux Sœurs de l'hôpital. Il vient en février 1644. Il se rend compte que le comportement trop raide de la Sœur Servante ne facilite pas l'union, que quelques-unes des Sœurs peinent dans le service exigeant des malades au sein de l'hôpital. Il suggère donc des changements à Louise de Marillac.

Madeleine Mongert sera maintenue dans sa charge de Sœur Servante, mais elle ira à Paris pour un temps de ressourcement à la Maison Mère. L'intérim de Sœur Servante sera assuré par Elisabeth Turgis qui a déjà vécu quelques mois à Angers.

<sup>13</sup> Louise de Marillac à l'abbé de Vaux - 28 janvier 1641 - Ecrits 46 (cette lettre est en fait de 1642)

<sup>14</sup> Louise de Marillac à Elisabeth Turgis pendant l'absence de Madeleine Mongert - 24 août 1644 - Ecrits 114

<sup>15</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 16 mars 1645 - Ecrits 124

<sup>16</sup> Règlement des Sœurs d'Angers - Doc. 247

<sup>17</sup> Louise de Marillac à l'abbé de Vaux - 23 janvier 1642 - Ecrits 46

Les changements de Barbe Toussaint, Geneviève Caillou et Clémence Ferré sont envisagés. Leur retour à Paris sera échelonné sur plusieurs mois. Il est prévu de les remplacer par de nouvelles Sœurs. Louise précise le sens de ces changements

*« Ces filles nouvelles, que nous enverrons, ne vont que pour ... renouveler la ferveur des premières, pour mieux servir les Pauvres ensemble. »<sup>18</sup>*

Madeleine, après trois longs mois passés à Paris, revient en septembre 1644 reprendre sa place de Sœur Servante à Angers. Louise de Marillac la suit avec encore plus d'attention. Ses lettres nombreuses, pleines d'affection pour chacune des Sœurs à qui elle adresse un petit mot personnel, soulignent l'importance d'une vraie vie fraternelle. C'est ensemble, que Sœur Servante et compagnes ont à témoigner le la Charité du Christ .

*« Je prie bien toutes (les Sœurs) d'être bien courageuses premièrement à se bien perfectionner en la vraie humilité, douceur, obéissance, cordialité et support les unes des autres. Vous devriez être toutes saintes parmi les occasions que vous avez de servir Dieu et les pauvres sans discontinuation. [...].*

*Aimons-la bien cette très adorable volonté de Dieu et la voyons en tout ce que la sainte obéissance nous ordonne ; gardons-nous bien des particularités et des petites intelligences ou accords ensemble en choses contre la charité mutuelle »<sup>19</sup>*

Les soucis, la fatigue ont vite raison des bonnes résolutions prises. En mars 1645, Françoise tombe dangereusement malade. Madeleine la soigne, la veille car elle craint que la mort ne survienne.

Et un jour, agacée par quelques Sœurs, Madeleine se fâche durement, leur reprochant de ne pas l'écouter, de ne pas faire attention à elle. Cet éclat met toute la communauté mal à l'aise. Quelque jours plus tard, Madeleine, peinée et tourmentée, confie sa détresse à Louise de Marillac. La réponse est magnifique. Après un regard de vérité sur la faute commise et sur ses conséquences communautaires, Madeleine est invitée à découvrir que Dieu fait toujours miséricorde

*« Il faut pourtant que je vous dise que je ne crois pas le mal si grand que vous me le faites paraître; consolez-vous donc, ma très chère Sœur, et ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passé. »<sup>20</sup>*

Louise invite Madeleine à demander pardon à toute la communauté. C'est un moyen de dissiper les ressentiments et de retrouver un nouveau courage. La fin de la lettre est une vibrante invitation aux Sœurs de se ressaisir et de re-découvrir la beauté de leur vocation :

*« Mes chères Sœurs, ce n'est pas assez d'être Fille de la Charité de nom, ce n'est pas assez d'être au service des Pauvres dans un hôpital quoique ce vous soit un bien que jamais vous ne saurez assez estimer, mais il faut avoir les vraies et solides vertus que vous savez devoir avoir pour bien faire l'œuvre en laquelle vous êtes si heureuse d'être employées. Sans cela, mes Sœurs, votre travail vous sera presque inutile. »<sup>21</sup>*

L'année 1646 va se révéler encore plus difficile. En mai, Marie Despinal tombe malade à son tour. Malgré tous les soins apportés, elle meurt à la fin du mois de mai. La communauté ressent l'absence de cette Sœur si agréable et si fraternelle.

Au même moment, le comportement de Catherine Huitmill laisse percevoir qu'elle ne peut plus supporter le contact journalier avec les malades. Et un soir, on s'aperçoit de sa disparition... Elle s'est réfugiée chez une famille de la ville. Quelques jours plus tard, elle part à Paris.

Le décès de Marie, le départ de Catherine entraînent un grand malaise dans la communauté. Louise s'inquiète de l'agitation qui a gagné toutes les Sœurs. Allant conduire les Sœurs à Nantes, elle s'arrête quelques jours à l'hôpital. Sa visite répand un baume salutaire sur la souffrance de toutes.

<sup>18</sup> Louise de Marillac à l'Abbé de Vaux ) 28 avril 1644 - Ecrits 109

<sup>19</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - janvier 1645 - Ecrits 122

<sup>20</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 127

<sup>21</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 128

Mais très vite les vieux démons se réveillent. Quelle fut la cause du nouveau conflit entre Madeleine Mongert et Marie Marthe Trumeau. Il est difficile de le dire. Mais le ton monte, des reproches violents sont faits. Alors Marie Marthe prend au mot ce que lance Madeleine et décide de partir à Paris avec Perrette de Sedan toute aussi bouleversée.

Louise de Marillac ne se fait pas trop d'illusion. Elle sait bien que la sévérité de Madeleine, son intransigeance, son rapide emportement sont la cause du départ précipité des deux Sœurs. Elle apprend, de plus, que Jeanne de Loudun, mal dans sa peau, réagit d'une autre manière : elle s'enferme dans un profond mutisme et refuse de manger. Son attitude sera étudiée au Conseil de la Compagnie du 20 juin <sup>22</sup>. Dans une lettre assez ferme, Louise interpelle la Sœur Servante :

*« Monsieur Vincent m'a commandé de savoir de vous si ça été Messieurs les Pères des Pauvres qui vous ont fait lui écrire au sujet de quelques-unes de nos sœurs, et par quel ordre vous les renvoyez, parce que cela est d'importance. Je vous prie de me le mander au plus tôt... J'appréhende les soupçons et jugements téméraires, et que cela cause souvent de petits troubles. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, je vous prie, qu'il y ait entre vous du support et de la cordialité et y pratiquiez la sainte gaieté. »* <sup>23</sup>

Suit un mot pour toute la Communauté, très bouleversée par ce qui vient d'être vécu.

*« Nous saluons de tout notre cœur nos autres chères Sœurs que nous prions de se donner tout de nouveau à Dieu, pour faire sa très sainte volonté, sans aucune exception de lieu ni de personne. »* <sup>24</sup>

Malgré les difficultés vécues, Madeleine Mongert a été maintenue dans sa fonction de Sœur Servante. Louise continue à lui faire confiance, et elle invite les Sœurs à la reconnaître dans le service qui lui a été confié et à développer entre elles une vraie vie fraternelle.

L'union communautaire requiert une acceptation de chacun des membres de la communautaire. Le support dont Louise de Marillac parle si souvent comporte l'acceptation tant des qualités que des défauts de ses compagnes. Les Sœurs ont pu relire les conseils déjà reçus en juillet 1644 :

*« Il vous faut avoir une grande union ensemble qui fera que vous aurez un grand support l'une de l'autre, c'est-à-dire que vous ne trouverez rien à contredire lorsqu'il vous sera donné avertissement de vos fautes ou de ce que vous devez faire. Et aussi quand vous verrez en l'une ou en l'autre quelque défaut vous l'excuserez.*

*Mon Dieu, mes chères Sœurs, que cela est raisonnable puisque vous faisons souvent de pareilles fautes, qu'il nous est bien nécessaire que nous soyons excusées. Si notre Sœur est triste, si elle est un peu chagrine, si trop prompte, si trop lente, que voulez-vous qu'elle y fasse, c'est son naturel. Et quoique souvent elle s'efforce à se surmonter, néanmoins elle ne peut pas empêcher que les inclinations ne paraissent souvent. [...]*

*Et ce sera cela, mes chères Sœurs, être vraies Filles de la Charité, puisque la marque de la charité en une âme, est, avec toutes les autres vertus, de supporter tout. »* <sup>25</sup>

Le support mutuel concerne aussi bien les compagnes que la Sœur Servante. C'est ensemble que les Sœurs ont à progresser dans l'amour de Dieu, des pauvres et des unes les autres

*« (Je ne veux pas) décourager celles qui travaillent un peu lentement à leur perfection, s'il y en avait quelques-unes en votre Compagnie, mais c'est que je vous veux faire part d'un reproche que souvent Dieu fait intérieurement à ma lâcheté.*

*Prenons donc, toutes ensemble, une forte résolution de nous défaire de nos propres jugements et volontés; de nos paresse, de nos rudesses et surtout de notre orgueil qui souvent est la source de toutes nos imperfections; et prenons une solide résolution de travailler tout de bon à la pratique des vertus contraires»* <sup>26</sup>

---

<sup>22</sup> Conseil de la Compagnie - 20 juin 1647 - Doc. 474-475

<sup>23</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 5 juin 1647 - Ecrits 199

<sup>24</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 5 juin 1647 - Ecrits 199

<sup>25</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - 26 juillet 1644 - Ecrits 112

<sup>26</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 128

### *Le comportement de la Sœur Servante*

Louise de Marillac s'efforce de bien faire percevoir à Madeleine qu'être choisie comme responsable d'une communauté n'est pas un label de sainteté. La Sœur Servante reste une Sœur comme les autres, avec ses richesses et ses manques.

Après son temps de ressourcement à Paris, Madeleine reçoit une longue lettre où Louise lui redit comment aborder à nouveau cette fonction de Sœur Servante dans laquelle elle vient d'être confirmée.

*« Entrez-y donc tout de nouveau avec grande humilité et défiance de vous-même, avec le souvenir de l'instruction que le Fils de Dieu nous a donnée, nous ordonnant d'apprendre de lui à être doux et humble de cœur. Entrez-y avec son esprit qui lui faisait dire n'être pas venu en ce monde pour y être servi, mais pour y servir ; et l'entendez volontiers nous dire que qui s'humiliera sera exalté, et que celui qui sera le plus grand se doit faire le plus petit pour être grand devant Dieu. »<sup>27</sup>*

Pour toute Fille de la Charité, le Christ est la règle, celui qui montre la route à suivre. Madeleine est invitée à contempler le Christ serviteur, celui qui se met à genoux devant ses apôtres dans une attitude d'humble service.

Louise de Marillac reconnaît qu'être au service des Sœurs est une lourde tâche. La Sœur Servante doit répondre de la fidélité de sa communauté au dessein de Dieu sur elle, de sa fidélité au Charisme de la Compagnie

*« Enfin, ma chère Sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix. »<sup>28</sup>*

Cette lourde tâche requiert de toute responsable une attitude d'écoute, d'attention à chacune, de support, de fraternelle patience..

*« Vous traiterez nos Sœurs de grand support et douceur; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais avoir d'affection particulière mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous. »<sup>29</sup>*

La Sœur Servante doit accepter de ne pas toujours recevoir une totale approbation de ses compagnes. Il lui faut vivre une certaine solitude, tout en ne s'enfermant pas dans une attitude de totale indifférence et d'ignorance de ce qui se passe

*« Il est nécessaire d'exposer nos volontés, pour nous accommoder à celles d'autrui, de rompre nos habitudes et inclinations, pour servir d'exemple à nos Sœurs, et de surmonter nos passions, pour ne pas émouvoir celles des autres. C'est ainsi, ma chère sœur, que nous sommes obligées de faire, pour maintenir la cordialité, pour exercer le support, pour être dans l'étroite union de la vraie charité de Jésus crucifié. »<sup>30</sup>*

Malgré les conseils de Louise, malgré toute sa bonne volonté, Madeleine a bien du mal à surmonter son tempérament très entier. En juin 1645, Louise lui avait décrit le comportement d'une Sœur Servante autoritaire qui ne veut pas être contredite, qui désire que tout le monde lui cède, qui pense qu'elle n'a de compte à rendre à personne.

*« Et quoi, ma chère Sœur, penserions-nous ne point devoir être contredite ? Pensons-nous que tout le monde nous doit céder, et que l'on soit obligé à trouver bon tout ce que nous disons et faisons, et que nous devions faire ce que nous voulons sans en rendre compte à personne ? »<sup>31</sup>*

Louise dit et redit que la Sœur Servante doit regarder, contempler, et s'efforcer d'imiter le Christ. C'est lui la Règle de toute personne ayant reçu une parcelle d'autorité.

*« Nous avons l'obligation d'imiter la manière de vie et d'agir de Notre Seigneur qui a toujours été sujet, qui a dit être sur la terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pas pour y être servi. »<sup>32</sup>*

---

<sup>27</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - 9 septembre 1644 - Ecrits 117

<sup>28</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - 9 septembre 1644 - Ecrits 117

<sup>29</sup> Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers - 9 septembre 1644 - Ecrits 117

<sup>30</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - septembre 1644 - Ecrits 118

<sup>31</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 127

<sup>32</sup> Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 127

Etre Sœur Servante est une responsabilité exigeante pour soi et pour les autres. Les compagnes sont là pour l'aider et non la contredire sans cesse. Louise leur demande d'entourer leur Sœur Servante « d'affection et confiance »<sup>33</sup>

Les lettres à Madeleine Mongert montrent combien Louise de Marillac a accompagné les Sœurs Servantes, combien elle les soutenait dans leurs difficultés, difficultés dans le service, difficultés avec leurs Sœurs. Louise a montré la grandeur de ce service exigeant, soulignant combien il amène la Sœur à devenir encore plus Fille de la Charité, pleine d'humilité, de simplicité et d'amour.

Revenu en juin 1648 à Angers, Monsieur Lambert constate le mauvais état de santé de Madeleine Mongert, et comme son mandat de 6 ans est expiré, il propose son remplacement par Cécile Angiboust. Le décès de Madeleine survient à la fin de cette même année 1648

---

<sup>33</sup> Louise de Marillac à Elisabeth Martin - 5 juillet 1641 - Ecrits 57